

AFFAIRE N° 3

DEMANDE AUTORISATION de traiter de gré à gré pour la fourniture de plaques indicatrices des rues.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 16 Novembre 1954

Mesdames,

Messieurs,

Pour compléter les plaques indicatrices déjà posées à Saint-Denis, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à traiter de gré à gré avec MM. POULET & CARRERE Fils, pour la fourniture suivante:

3 fait

1 flèche de 1 m.25 x 0,25 à .....	2.150 Rs
64 plaques de rues de 0 m50 x 0,30 à 1.500 Rs	96.000 Rs
	-----
Soit .....	98.150 Rs
	=====

Le crédit est prévu au chapitre XXXIII n° 1 du budget supplémentaire de l'exercice en cours./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VAILLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.